

Edito

Anne Challandes

Présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales
challandes@landfrauen.ch



MATTHEU SPOHN

Notre bulletin de vote, notre Parlement!

Il arrive parfois (ou souvent) de lire ou d'entendre des critiques ou des plaintes sur les décisions du Conseil national ou du Conseil des Etats. Il convient de rappeler que les personnes qui y siègent sont élues par... nous-mêmes! Tous les quatre ans, les élections fédérales sont une expression de notre démocratie directe. Or, ce droit, cette liberté d'élire comporte aussi une responsabilité, un devoir: celui de se rendre aux urnes le jour-dit. Comme à la loterie où seules les personnes qui ont joué peuvent gagner, glisser son bulletin dans l'urne est un moyen de participer et d'influencer la politique, plus efficace que l'abstentionnisme.

La politique fédérale modèle notre agriculture, la composition du Parlement est donc déterminante. Les positions et convictions défendues par les personnes en lice constituent un critère pour choisir une liste - liste d'un parti ou liste neutre - puis pour définir les noms qui y figureront, sans correction ou avec une composition modifiée et adaptée à ses souhaits.

Autre aspect à prendre en compte: les femmes constituent la moitié de la population, il faut donc logiquement renforcer leur représentation à Berne. C'est pourquoi l'USPF reconduit son projet «Plus de femmes en politique». A cet effet, nous avons activé notre plateforme électorale sur www.paysannes.ch afin d'augmenter la visibilité des candidatures féminines et organisé en point d'orgue une rencontre au Palais fédéral le 6 juin dernier, en présence de la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter et de nombreuses participantes.

«Votez pour les femmes!» est notre slogan. Pour influencer la composition du Parlement et obtenir une représentation qui vous convienne, exprimez votre avis lors des prochaines élections fédérales!

ENVIRONNEMENT

Vaud renforce la protection des espèces menacées

Le Canton de Vaud a adopté une nouvelle directive sur la chasse. Celle-ci interdit de chasser le tétras-lyre et le lièvre variable sur l'ensemble du territoire. Elle limite également la chasse du lièvre brun et de la bécasse des bois.

Chaque année, le Canton de Vaud fixe les règles s'appliquant aux quelque 800 chasseurs sur son territoire. Dans le cadre de la directive pour la période 2023-2024, et après avoir examiné plusieurs variantes, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) a décidé de restreindre la chasse d'espèces localement menacées, ainsi que la permet la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP).

La directive interdit ainsi la chasse du tétras-lyre et celle du lièvre variable et limite la chasse du lièvre brun et de la bécasse des bois. La chasse du lièvre brun ne sera ainsi

autorisée que dans les secteurs affichant une densité supérieure à six individus par km² et hors des périmètres des réseaux agroécologiques où des mesures en faveur du lièvre sont mises en place. L'ouverture de la chasse de la bécasse des bois, vulnérable, sur la liste rouge suisse, sera reportée au 1^{er} novembre afin de limiter l'impact de la chasse sur les bécasses qui nichent en Suisse. En parallèle, le monitoring de ces espèces sera renforcé afin de suivre l'évolution de leurs effectifs.

Le Canton assortit ces restrictions d'une réduction du prix du permis de chasse générale. Il est désormais fixé à 750 francs par année au lieu de 800 francs. Par ailleurs, il assouplit la réglementation de la chasse du sanglier et du chevreuil à l'affût et hors forêt dans un contexte de recrudescence des dommages causés par ces deux espèces.

Ces nouvelles mesures entrent en vigueur le 1^{er} août 2023. Elles seront évaluées et pourront être revues dans le cadre des prochaines directives. (COMM.)

PRÉDATEURS

Plus de sous pour protéger les troupeaux du loup

Pierre-André Cordonier

Le fonds de soutien de l'OFEV destiné à renforcer la protection des troupeaux contre le loup est épuisé. Les Cantons et les chambres d'agriculture font pression pour qu'une rallonge soit débloquée.

Mauvaise surprise pour les éleveurs en pleine saison d'estivage. Les soutiens fédéraux aux mesures de protection des troupeaux sont épuisés. Pour rappel, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) annonçait en avril un montant supplémentaire de 4 millions de francs, contre 5,7 millions en 2022, qui serait intégré dans l'aide à l'exécution sur la protection des troupeaux.

Ces suppléments sont destinés à des mesures d'urgence et réservés en priorité à la protection des animaux de rente dans les régions d'estivage. Ils serviront à financer des abris mobiles, des auxiliaires pour la protection des troupeaux, du matériel d'effarouchement et des forfaits pour les clôtures, indique Dorine Kouyoumdjian, chargée d'information à l'OFEV, qui ne précise pas si des actions sont envisagées pour rallonger le budget. Quant au crédit ordinaire s'élevant à 3,7 millions de francs par année, il permet de financer, entre autres, le renforcement des clôtures, l'élevage et l'utilisation de chiens de protection et le conseil aux Cantons.

Besoins sous-estimés

Les besoins pour 2023 ont été manifestement sous-estimés, au grand dam des cantons concernés. En tout premier le canton de Neuchâtel qui avait pris les devants face à la



Les zones d'estivage sont privilégiées pour l'octroi des soutiens supplémentaires.

AGRI

menace du loup bien présent dans la région. «Nous avons déposé une dizaine de demandes à l'OFEV, qui nous a répondu que l'Arc jurassien et les exploitations à l'année n'étaient pas prioritaires et devraient se contenter des restes éventuels. En juin, lors de la séance de coordination entre les Cantons, l'OFEV et Agridea, nous avons été informés que le fonds était épuisé. Or, nous avions avisé les producteurs qu'ils pouvaient bénéficier de ces soutiens», s'indigne Yann Hugellet, directeur de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV). «La plupart des candidats ont attendu avant d'investir, principalement pour du matériel de clôture, mais certains ont anticipé. Nous comptons fermement sur la pression des Cantons pour que des moyens supplémentaires soient dégagés.»

Frédéric Brand, directeur de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières à Etat de Vaud, ne mâche pas ses mots. «C'est difficilement compréhensible. Je suppose que l'OFEV établit son budget sur une base historique, soit en regard des montants dépensés

l'année précédente, ce qui est inapproprié quand on sait que le nombre de meutes augmente de 20% par année. La réponse de l'OFEV aux Cantons disant qu'il faut intervenir auprès des parlementaires est également pour le moins étrange. Avec un budget annuel de 1,9 milliard l'office devrait être en mesure de trouver des compensations à l'intérieur de ce paquet.» Les principaux projets déposés à l'OFEV ont passé la rampe et le directeur n'a pas reçu de signaux indiquant que des demandes avaient été refusées, mais il n'en sait pas plus pour l'instant.

Egalité de traitement

Stéphane Teuscher, responsable du département Services et conseils à Prométerre, estime qu'il y a eu un manque d'anticipation flagrant de la part de l'office fédéral. Prométerre a demandé au Canton de faire pression sur l'OFEV pour que le budget soit rallongé. «Nous pensons que nous allons manquer de moyens pour satisfaire toutes les demandes. Nous ne pouvons pas faire la course au lièvre pour une thématique aussi importante. Il y

a une égalité de traitement des cas qui doit être respectée.»

Pour Moritz Schwery, préposé à la protection des troupeaux du Canton du Valais, il est malheureux que des éleveurs sous pression qui veulent s'équiper risquent d'être laissés sur le carreau. Un deuxième crédit est attendu. «Nous en avons besoin maintenant, pas en octobre. C'est une responsabilité de la Confédération.» Le Canton a accordé 1 million de francs supplémentaires pour soutenir les éleveurs, ce qui fait 7 millions au total. Les demandes portent sur des chiens de protection et beaucoup sur du matériel de clôture. «Nous n'avons pas encore eu la réponse de l'OFEV sur les dossiers que nous avons transmis.»

Dans le canton de Fribourg, il y a eu quelques demandes de soutien acceptées par l'OFEV, informe David Stöckli, responsable du secteur paiements directs. Il n'y a rien en suspens actuellement et l'on ne s'attend pas à un nombre important de nouvelles requêtes. «Elles ne pourront de toute manière pas être satisfaites si le budget fédéral reste en l'état.»

